




RÉSERVATIONS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE


- Réservation à la restauration scolaire via le site Internet de la commune (compte Famille).
- Vous pouvez réserver vos repas **au maximum 7 semaines à l'avance** (de vacances à vacances : jours glissants).
- Vous faites vos réservations **au moins 5 JOURS A L' AVANCE.**
- Toute demande de modifications (réservations supplémentaires ou annulations de réservations) ne sera prise en compte qu'à condition qu'elle ait été déposée au **minimum 5 jours à l'avance.**
- **ATTENTION : LES REPAS QUI NE SERONT PAS RÉSERVÉS DANS LES DÉLAIS CI-DESSUS SERONT FACTURÉS LE DOUBLE DE VOTRE TARIF.**
- Les repas facturés, mais non consommés seront remboursés uniquement sur présentation d'un certificat médical (à déposer à la Mairie ou à envoyer par mail au Service Scolarité dans les 5 jours).
- Les Comptes Familles fonctionnent en prépaiement. Vous devez alimenter votre compte à l'avance. Les comptes seront débités à la quinzaine.
- Au-delà d'un compte débiteur de 50 €, vous ne pourrez plus faire de réservation. Vous devrez, dans ce cas, obligatoirement créditer votre compte ou contacter le Service Scolarité en cas de difficultés financières.
- Un guide Utilisateur du portail Famille est disponible sur la page avant d'accéder à votre Compte.
- Les familles qui ne possèdent pas Internet peuvent inscrire leur(s) enfant(s) en Mairie ou par téléphone au 05.57.96.02.14 dans les délais définis ci-dessus.

Sur votre Compte Famille, vous pourrez découvrir les réservations avec les codes couleurs ci-dessous :

 *Ce jour n'est pas ouvert à la réservation*

 *Ce jour est ouvert à la réservation.
Aucune réservation en cours.*

 *Vous avez une réservation sur ce jour,
Vous pouvez la modifier ou la supprimer
en cliquant dessus.*

 *Vous avez une réservation ce jour et vous
n'êtes plus dans les temps pour agir*